

d'aucun rajustement afin d'assurer une certaine stabilité de prix aux petits producteurs. Il serait en outre possible d'autoriser les gros producteurs à dépasser leurs contingents pour répondre aux commandes d'exportation contractuelles, à des prix spécifiés, en dehors du système de gestion de l'offre. Si la détermination de la valeur des contingents posait des problèmes, il serait possible de prendre des mesures précises pour les réduire en minimum. Un mécanisme en place permettrait également de faciliter l'accès de nouveaux participants au régime. Les contingents inutilisés reviendraient aux organismes provinciaux qui les réaffecteraient ensuite. La production actuelle correspond à peu près à la demande et le Canada est donc pratiquement autosuffisant à cet égard.

Il importerait d'essayer de prévoir la courbe de l'offre et de la demande aux prix établis, compte tenu des données disponibles sur d'autres facteurs qui influent sur la demande de boeuf. Pour cela, il faudrait tenir compte des variations cycliques de l'offre et de la demande sur le plan international et des efforts susceptibles d'être déployés à l'échelle nationale et provinciale pour promouvoir la consommation de boeuf.

Un conseil de producteurs ayant de vastes pouvoirs de contrôle sur un secteur important de l'économie canadienne devrait administrer le système avec une compétence manifeste et honorer la confiance que le public éprouve à l'égard des éleveurs. Outre ces fonctions de surveillance et de contrôle assurées